Des réseaux jusqu'à vous

snepap FSU

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

1

Quand la paie ne suit plus

IFSE, PSS, CIA... Mais on touche quoi en fait ?

Episode 3 : Le scandale de l'IFSE !



2

C'est quoi le RIFSEEP ?

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

=

Prime au mérite / Prime à l'objectif

imposée depuis le 1er janvier 2021

IFSE (mensuel) + **CIA** (annuel) = RIFSEEP

Versée en fonction :

- des **responsabilités et savoirs pro'** répartis dans des groupes soclés
- de l'**évaluation annuelle** du supérieur hiérarchique
- des **crédits budgétaires alloués** par la loi de finances votée chaque année.

3

C'est quoi l'IFSE ?

Indemnité de Fonctions, Sujétions et d'Expertise perçues mensuellement par tous les fonctionnaires, selon l'échelle du groupe dans lequel l'agent est classé

=

inégalité SAUF pour les **CPIP**, 2 groupes (2 montants) : classe normale ou exceptionnelle.

Mais alors, quel est le scandale de la "revalo IFSE" ?

RETARD depuis le 1er.01.2025 !



4

C'est quoi la revalo quadriennale de l'IFSE ?

Une revoyure, maxi tous les 4 ans, pour tous les agents.

Et à chaque changement de missions, après une mobilité.

La revolarisation est possible même en cas de mutation, contrairement à ce que soutient la DGAP ! Il y a même un "ticket mobilité" = € en +

Le SNEPAP exige les revalorisations indemnitaires attendues depuis 2025, de tous les agents pénitentiaires concernés.

Le SNEPAP exige les revalorisations indemnitaires pour tous les CPIP :

- **sans discrimination.**
- **perception d'un montant identique au sein de chaque groupe.**

Syndicat National de l'Administration Pénitentiaire
12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Des réseaux jusqu'à vous

snepap FSU

U. F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

5

C'est quoi le scandale de la revalo quadriennale de l'IFSE ?

Pour justifier son retard de revoyure, la DGAP oppose l'absence de note interne, alors que les textes DGAFP existent !

Pour les agents ayant mutés dans les 4 ans, la DGAP estime que l'IFSE n'a pas à être réévaluée !

La DGAP ne comprend pas que les CPIP, où qu'ils aillent, exercent les mêmes missions !

La DGAP tord l'esprit des circulaires à grand coup de crise budgétaire = 300€ pour tout le monde, peu importe les missions !

Cette prime connaît une réduction pour de nombreux corps pénitentiaires à cause de la perception de la PSS.

Pour le SNEPAP, les 2 primes doivent cohabiter et l'IFSE demeurer intégrale !

6

C'est quoi le CIA ?

Complément Indemnitaire Annuel
versé annuellement, parfois 2 x/an

Pour les CPIP (à l'exception des placés), pas de CIA, pas d'opacité = **EQUITE.**

Des échelles de montants = références de modulation

Les échelles orientent la décision de l'administration en cohérence avec l'évaluation de l'agent
(TA Paris 18.09.2026 : l'administration doit vérifier la cohérence du montant avec l'évaluation et établir la contrainte budgétaire en cas de réduction du CIA)

Le CIA est une prime facultative, liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir en année N-1, versée l'année N.



7

C'est quoi le scandale du CIA ?

Les échelles n'octroient **pas un droit à percevoir la somme correspondante.**

Des évaluations annuelles à la discrétion de la hiérarchie, peu protectrices & **conditionnant les décisions de l'administration**

Un montant de CIA **non garanti, qui fluctue d'une année sur l'autre de 0 à 100% du montant** au gré du pouvoir d'appréciation l'administration.

L'enveloppe annuelle n'est jamais suffisante pour verser le montant maximum à tous les professionnels "méritants".

Opacité & inéquité que le SNEPAP-FSU combat !

8

Ce que le SNEPAP-FSU exige

- **Des revalorisations indemnitaires pour tous les agents, même ceux ayant muté dans les 4 ans !**
- S'il doit y avoir **modulation, seuls des critères liés au contexte de chaque service** (flux, caractéristique des publics, état du partenariat) doivent être retenus.
- **Pas de modulation individuelle des indemnités sur des critères de mérite et de performance.**
- **Le versement à la filière IP des primes qui la concerne,** telle que la prime de surencombrement à hauteur d'un mois de traitement et son intégration dans le calcul des droits à pension.
- **L'attribution à tous les personnels d'une prime de pénibilité des métiers pénitentiaires** équivalente à un mois de traitement / an.



Halte aux économies réalisées sur le dos des agents !

Syndicat National de l'Administration Pénitentiaire
12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr

snepap FSU
U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Des réseaux jusqu'à vous

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Ces idées vous font réagir ?

partageons les, rendez les visibles !

Puis rejoignez nous !

sur https://snepap-fsu.fr

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Syndicat National de l'Administration Pénitentiaire
12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN